

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION THEMATIQUE « AMENAGEMENT » - SAGE MARNE CONFLUENCE
4 MARS 2011

Dans l'attente d'un site internet dédié au SAGE Marne Confluence, le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.fr/sage/marne-confluence>, rubrique « Documents produits »

OU

- sur le site : <http://ftp.mairie-saint-maur.com>
 Login = externe3 Mot de passe = mv951+

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
CONSEIL GENERAL 93	Mme BERNARD M. BREUIL M. MAYTRAUD M. CHAUMEAU	GOURNAY SAINT-MAUR CA MARNE ET CHANTEREINE FONTENAY-SOUS-BOIS	M. JUNIN Mme BEYELER M. ADROIT M. BENEDICT Mme CHARPENTIER
CONSEIL GENERAL 94	Mme CHAMAYOU- MACHET	VAIRES-SUR-MARNE	Mme MERLET
CONSEIL REGIONAL IDF SAN VAL MAUBJEE NOISY-LE-GRAND	M. BONIS M. BOURGEAIS M. MIERSMAN	ENTENTE MARNE GRANDS LACS DE SEINE	M. MARRACQ M. GACHE
COLLEGE DES USAGERS			
VEOLIA FFPPMA 75, 92, 93, 94 CAUE 94 ACTEP ASSO. RENARD	M. PUJOL M. HUETTE M. URBAIN M. MAILLER M. ROY	CULTURE GUINGUETTE CCIP94 UFC QUE CHOISIR CDCK94 PORT DE PARIS	M. DUPIN Mme DE LUCA SCHWARTZ M. BASTIEN M. CHERY-DROUET M. FLAMENT
COLLEGE DE L'ETAT			
AESN DRIEE IDF – UT EAU MISE 77	M. LAISNE M. FELIX M. GUISEFFI	DRIEA – IDF ONEMA EPAMARNE	Mme NATIVITE M. CORTADE M. LECOMTE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
CONSEIL GENERAL 77 SIAAP	Mme AUGUSTE M. LACHERAY Mme JAIRY	NEUILLY PLAISANCE BRY-SUR-MARNE	M. ALOY M. PINEL
COLLEGE DES USAGERS			
AU FIL DE L'EAU NATURE & SOCIETE	M. ACHART M. GUERQUIN		
COLLEGE DE L'ETAT			
DRIEE - IDF	M. STEINMANN		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la commission a été destinataire d'un courrier d'invitation envoyé le 11 février 2011, accompagné d'une « Fiche acteur » à retourner le jour de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14h40 par Mme la Présidente de la Commission « Aménagement », Mme BERNARD (Conseil Général de Seine-Saint-Denis).

Elle évoque tout d'abord la valorisation du patrimoine naturel et aquatique ainsi que le développement de la biodiversité parmi les missions du CG93. Les sites Natura 2000 du parc départemental de Seine-Saint-Denis et de la Haute Ile sont la traduction même de ces préoccupations. Elle ajoute que, dans le cadre des missions de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA), le département porte une attention particulière à la construction et à l'exploitation des espaces dans un souci de préservation du territoire face aux inondations. La maîtrise des ruissellements à la source est un des enjeux lié à cette problématique. Mme BERNARD précise également que l'eau peut apporter une contribution dans l'architecture et le paysage urbain en réfléchissant à son intégration. Le rôle de l'eau en ville est bel et bien multiple. Dans le cadre du Plan Climat Energie du département, l'intérêt de l'eau dans les îlots de fraîcheur est ainsi pris en compte comme un moyen d'adaptation au changement climatique. Cette vocation du département dans la protection des villes et des populations a motivé son implication dans le SAGE Marne Confluence et en particulier la commission « Aménagement ». Elle note cependant que notre action sera impuissante si tous les acteurs ne se mobilisent pas. La présence de nombreux acteurs locaux à cette commission semble être un gage de l'intérêt porté aux thématiques évoquées précédemment.

POINT N°1 : TOUR DE TABLE

Les participants à la réunion sont invités à se présenter ainsi que la structure qu'ils représentent, en veillant à préciser les motivations qui justifient leur participation à la commission « Milieux naturels ».

M. JUNIN (ville de Gournay), M. HUETTE (Fédération de pêche 75), M. CHAUMEAU (CG93), M. CORTADE (ONEMA), M. PUJOL (VEOLIA Eau), M. ROY (Asso RENARD), M. MARRACQ (Entente Marne), M. BONIS (Région Ile-de-France), Mme CHAMAYOU-MACHET (CG94) et Mme BEYELER (Ville de Saint-Maur) font cas de leurs attentes vis-à-vis de la prise en compte de la dimension écologique dans l'aménagement des espaces (notamment les berges et le lit de la rivière).

M. LECOMTE (EPAMARNE), M. HUETTE (Fédération de pêche 75), M. PUJOL (VEOLIA Eau), M. CHERY-DROUET (CDCK94), M. DUPIN (Culture Guinguette), M. URBAIN (CAUE94), M. BASTIEN (UFC que choisir) et M. FLAMENT (Port de Paris à Bonneuil) indiquent s'intéresser au lien entre aménagement et usages en lien avec la rivière, via cette commission.

M. JUNIN (ville de Gournay), M. GACHE (Grands lacs de Seine), M. MIERSMAN (ville de Noisy-le-Grand), Mme NATIVITE (DRIEA-IDF UT94), Mme DE LUCA SCHWARTZ (CCIP 94), M. MARRACQ (Entente Marne), Mme CHAMAYOU-MACHET (CG94) et M. URBAIN (CAUE94) expliquent vouloir traiter de la question du risque inondation au sein de cette commission.

M. MAYTRAUD (CG93), M. ADROIT (CA Marne et Chantier), M. GIUSEFFI (MISE77), Mme CHARPENTIER et M. BENEDICT (ville de Fontenay-sous-Bois), M. MIERSMAN (ville de Noisy-le-Grand), M. BOURGEOIS (SAN Val-Maubuée), Mme NATIVITE (DRIEA-IDF UT94), Mme MERLET (ville de Vaires-sur-Marne), M. MAILLER (ACTEP), Mme CHAMAYOU-MACHET (CG94) et M. FLAMANT (Port de

Paris à Bonneuil) évoquent également la gestion des eaux pluviales comme l'un des enjeux de la commission.

Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission) relève un grand nombre d'attentes des participants vis-à-vis de cette commission. Elle espère que le travail réalisé par la commission sera fructueux et que les membres de la commission resteront mobilisés pour les prochaines commissions.

POINT N° 2 : ETAT DES LIEUX (INTERÊT, METHODE DE TRAVAIL ET CADRE DE LA COMMISSION)

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

La phase d'état des lieux marque le début de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence, qui devrait durer 5 ans. Sont entre autres précisés, l'intérêt de cette phase pour la suite du SAGE, les objectifs visés et la méthode de travail proposée.

La phase d'état des lieux constitue le socle sur lequel s'appuient les étapes suivantes d'élaboration du SAGE.

En effet, il est primordial de disposer d'un état des lieux solide, complet (mais pas exhaustif) et consensuel pour poser un diagnostic et engager le processus de réflexion sur les solutions à apporter à l'échelle du territoire du SAGE.

Concernant la méthode de travail pour constituer l'état des lieux de manière efficace (cibler les données à récupérer et solliciter la contribution des acteurs), différents outils sont présentés.

Un **fichier Excel** permettra notamment la compilation des données collectées avec une première expertise (actualisation, angle d'approche, limites, avancement dans la mise en œuvre des préconisations et des programmes d'action...). Ce travail permettra de préparer au mieux l'intervention du bureau d'étude.

Une **fiche acteur**, remise avec le courrier d'invitation et dans le dossier de séance, a une double vocation : d'une part identifier les enjeux majeurs pour le territoire du SAGE selon la perception de chaque acteur et d'autre part effectuer un premier recensement des connaissances (données/études/projets...).

A RETENIR !

Retourner la fiche acteur et la compléter au grès des échanges en commission et/ou avec l'animateur.

2. Débats - Questions

M. BENEDICT (ville de Fontenay-sous-Bois) exprime le souhait d'avoir une cartographie des institutions, des prestataires et de leur champ de compétence afin d'identifier plus clairement, d'une part, leur hiérarchie dans le cycle de l'eau et d'autre part, leur pouvoir décisionnel respectif. Il affirme en effet avoir une impression d'éparpillement des compétences dans le domaine de l'eau et il ne souhaite pas que la CLE soit une entité supplémentaire mal identifiée. Il

souhaite par ailleurs connaître le réseau de responsabilité pour la mise en pratique des textes opposables du SAGE.

Mme CHAMAYOU-MACHET (CG94) note que les SAGE sont effectivement opposables aux PLU et qu'il faut veiller à leur prise en compte.

Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission) évoque le rôle du préfet pour mettre en application les préconisations et les règles du SAGE.

Mme NATIVITE (DRIEA-IDF UT94) indique que le PLU est bien le document central en aménagement, qui tient compte de préconisations dans différents domaines. Pour la thématique « eau », le PLU doit être compatible au SDAGE Seine Normandie, aux SAGE, aux PPRI...

M. MIERSMAN (ville de Noisy-le-Grand) complète que c'est bien le PLU qui est au cœur de la mise en œuvre de tout ce qui pourra être décidé, notamment dans le domaine de l'eau. Il indique que le conseil municipal de Noisy-le-Grand vient d'arrêter son PLU. Or, il manifeste son inquiétude quant à la capacité technique et financière des maîtres d'ouvrage à mettre en œuvre ces PLU fasse au surenchérissement des règles et documents à prendre en compte.

M. BENEDICT (ville de Fontenay-sous-Bois) explique compter sur le travail de mutualisation des idées et des moyens au sein du SAGE pour avancer plus rapidement et induire des économies.

M. ROY (Asso RENARD) fait part de ses interrogations quant à l'application des règles du SAGE. En effet, il affirme que dans le décret qui définit les peines pour non application des règles du SAGE, il n'existe pas de pénalité pour les actes de comblement des milieux humides.

M. BONIS (Région Ile-de-France) revient sur le fait qu'il y a beaucoup d'acteurs en charge de différentes choses. Il note que ce n'est pas un inconvénient. Il évoque l'importance d'une culture commune dans les politiques d'urbanisme, d'aménagement, de transport qui est permise par la capacité d'animation locale et la capacité à produire des outils tels que le SAGE. Il est normal que cela soit complexe.

Mme MERLET (ville de Vaires-sur-Marne) remarque que la région connaît un fort développement. C'est le cas dans sa commune de Vaires-sur-Marne, qui souhaite malgré tout préserver son environnement. Elle affirme que s'il est possible de mettre en place des règles qui cadrent les aménagements, alors nous allons dans le bon sens. Aujourd'hui, ce n'est pas tant un problème d'outils, de moyens mais de choix politiques qui font défaut dans le domaine de l'eau.

M. ROY (Asso RENARD) évoque un manque de connaissances des aménageurs et urbanistes sur la prise en compte de l'environnement

POINT N° 3 : ELEMENTS DEVANT FIGURER DANS L'ETAT DES LIEUX

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Il existe peu de références réglementaires ou de guide méthodologique qui précisent exactement les éléments qui doivent figurer dans l'état des lieux.

Néanmoins, il est important de préciser, dès les premières commissions, les thèmes à aborder. Ce travail de structuration, de cadrage doit permettre d'organiser la collecte des données autour de thématiques jugées importantes par les membres de la commission.

Un **document de travail**, remis en séance, recense les « éléments » nécessaires à récupérer pour établir de l'état des lieux du SAGE. Ce document n'est pas exhaustif. Il sert d'**outil de**

réflexion pour les membres de la commission et de guide dans la démarche de transmission des données.

A RETENIR !

Les acteurs locaux doivent s'appuyer sur le document de travail pour identifier les données dont ils disposent dans leur structure et les communiquer à l'animateur (cf Fiche acteur).

Des réunions de travail avec l'animateur doivent être prévues pour discuter des données disponibles et en faire une analyse critique (cf point 2).

POINT N° 4 : ETUDES DE CAS EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Pour cette première réunion de la commission, tous les thèmes ne pouvant pas être abordés, il a été proposé une présentation de certains thèmes à l'échelle du territoire du SAGE. Cette démarche qui vise à mettre au même niveau les participants n'est qu'une première approche devant être plus poussée dans le cadre de l'état des lieux.

Les volets abordés ont été les suivants :

- Objectif d'atteinte du bon état/potentiel global d'une part et chimique d'autre part pour les masses d'eau du territoire du SAGE ;
- Etude de cas n°1 (*François CHAUMEAU - DEA - CG93*) : « De la rivière à la ville : le ru Sainte-Baudile », impact de l'urbanisation sur le ru Sainte-Baudile et implications ;
- Etude de cas n°2 (*Thierry MAYTRAUD - DEA - CG93*) : Eau et aménagements urbains, comment prendre en compte la présence de l'eau en milieu urbain et en assurer sa gestion (présentation d'aménagements, de techniques alternatives...);
- Etude de cas n°3 (*Christophe DEBARRE - animateur SAGE*) : « Gestion des eaux pluviales dans le Val Maubuée » et « Eau et planification urbaine : le SCoT du Val Maubuée » ;
- Exemple de prescriptions d'un SAGE en matière d'aménagement : exemple du SAGE de l'Yerres.

2. Débats - Questions

Etude de cas n°1

M. ROY (Asso RENARD) demande si le ru Sainte-Baudile, intégré au réseau d'assainissement, existe encore juridiquement.

M. BREUIL (CG93) répond par la négative.

M. CORTADE (ONEMA) évoque le cas de la Bièvre, qui se trouve dans le même cas de figure que le ru Sainte-Baudile (intégré au réseau d'assainissement) mais où il existe une réelle volonté politique de réhabiliter la rivière.

Etude de cas n°2

M. ROY (Asso RENARD) s'interroge sur la référence de 10 l/s/ha, évoquée dans le diaporama et prise pour le débit de fuite des aménagements en Seine-Saint-Denis. Il avait plutôt connaissance de 1-2 l/s/ha.

M. MAYTRAUD (CG93) indique que c'est le débit historiquement retenu comme cible dans le plan de zonage. Il explique que des débits entre 2-3 et 10 l/s/ha constituent, pour le secteur concerné, de bons débits pour maîtriser le risque inondation.

M. BREUIL (CG93) explique que la stratégie du département est de maîtriser les ruissellements mais aussi d'intégrer l'eau dans la ville. Or, en milieu urbain, il n'est pas possible de s'aligner sur le milieu naturel. De plus, en fixant un débit faible, cela implique de laisser des zones inondées pendant plusieurs jours, ce qui est incompatible avec un espace mixte qui combine plusieurs usages (ex : un parking inondable).

M. MAYTRAUD (CG93) ajoute qu'il ne faut pas se focaliser sur des contraintes de débit. Une doctrine de « zéro rejet » (approche dite d'écologie urbaine) serait plus facile à respecter. Cependant, lorsque ce n'est pas possible, il faut trouver des solutions.

M. ROY (Asso RENARD) remarque tout de même que le SAGE pourra définir un débit de fuite sur certaines zones à définir.

Mme CHAMAYOU-MACHET (CG94) explique que la valeur donnée dans le SDAGE de 1 l/s/ha sert de valeur par défaut. Il n'est pas nécessaire de donner un débit de fuite faible partout. En effet, il faut aussi de l'eau pour que les rivières puissent s'écouler.

Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission) note que tout l'enjeu consiste à être contraignant et souple à la fois. Sur le territoire du SAGE, on note des prescriptions sensiblement différentes. Il faudra évaluer l'opportunité d'une harmonisation dans le cadre du SAGE.

M. MIERSMAN (ville de Noisy-le-Grand) remarque que la règle retenue pourrait s'appliquer aux études d'impact.

M. BONIS (Région Ile-de-France) fait part de son grand intérêt pour la présentation de M. Maytraud. Il pense que les exemples présentés sont gagnant-gagnant. Il indique d'ailleurs que des aides de la Région sont mobilisables pour certaines actions dans ce domaine. Il évoque également un effet supplémentaire à savoir la participation de ces aménagements à la construction de la trame verte et bleue, constituant bien un tout et non des espaces dissociés.

A RETENIR !

Ce point donne un aperçu du travail de caractérisation du territoire du SAGE qu'il faut réaliser dans le cadre de l'état des lieux.

L'animateur en appelle à nouveau aux acteurs locaux pour analyser les documents/données telles que ceux présentés en séance.

POINT N° 5 : PERCEPTION, ATTENTES DES DIFFERENTS ACTEURS SUR LA THEMATIQUE

Ce point est dédié à un échange avec la salle pour des questions, remarques diverses.

M. GACHE (Grands lacs de Seine) souhaite que le volet inondation puisse être abordé plus dans le détail lors de la prochaine commission, comme vient de l'être la thématique ruissellement urbain.

POINT N° 6 : RÔLE DE CHAQUE ENTITE DU SAGE ET CALENDRIER

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Le diaporama rappelle les différentes entités qui prennent part à la démarche d'un SAGE et leur rôle spécifique : CLE, Bureau de la CLE, Commissions thématiques : Président et membres, structure porteuse, animateur du SAGE, bureaux d'études...

Il est indiqué que la rédaction du cahier des charges pour recruter un bureau d'étude va être lancée prochainement. Les attentes particulières des membres quant aux missions qui pourraient lui être confiées sont attendues dans les prochaines semaines. Les organismes financeurs (Agence de l'eau Seine-Normandie et Région Ile-de-France) seront également associés à l'élaboration de ce cahier des charges ainsi que le Bureau de la CLE. En effet, une commission d'appel d'offre (CAO) a été mise en place par la structure porteuse (Syndicat Marne Vive) pour organiser ce marché. Des membres du Bureau seront invités à y prendre part. La CLE confirmera le choix du prestataire retenu par la CAO, fin juin ou début juillet.

Enfin, le calendrier à moyen terme (de 2011 à fin 2012, soit la période prévue pour mener à bien la phase d'état des lieux - diagnostic) devrait consister à réunir la commission approximativement tous les 3-4 mois. Ces réunions pourront, en certaines occasions, prendre la forme de visites terrain.

A RETENIR !

Il s'agit d'un programme de travail ambitieux qui requiert la mobilisation de chaque membre dès à présent.

Le recrutement d'un bureau d'étude pour septembre 2011

POINT N° 7 : IDENTIFICATION DE SITES POUR UNE SORTIE TERRAIN

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Une sortie terrain devrait être organisée au cours des mois de mai ou début juin. A ce jour, une proposition émergeant de la DEA (CG93) a été faite, qui consisterait en un circuit via :

- ◆ Le Parc Jean Mermoz (Villemomble) : dispositif de stockage des eaux pluviales ;
- ◆ Le ru Sainte-Baudile : impact de l'urbanisation sur un ru ;
- ◆ Le Jardin des artistes (Noisy-le-Grand) : techniques alternatives, parking inondable...

Les autres membres de la commission peuvent proposer une alternative à cette visite, dans le cadre de leurs activités/projets.

2. Débats - Questions

M. BENEDICT (ville de Fontenay-sous-Bois) propose de mettre à disposition de la commission un car pour effectuer cette visite de terrain.

M. DEBARRE (animateur du SAGE) informe la commission que le compte-rendu de la réunion et le diaporama présenté seront communiqués ou rendus accessibles sur internet prochainement. A terme, un site internet dédié au SAGE Marne Confluence devrait permettre de centraliser tous ces documents.

Mme BERNARD (Présidente de la commission - CG93) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 17h15.

La Présidente de la Commission

Josiane BERNARD

